

en assurance vie **

Flash



Janvier 2022

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre Flash de janvier :

- 1. ORIAS 2022... pensez-y!
- 2. Information sur les dates d'envois des documents pour vos clients en ce début 2022
- 3. Rappel important sur notre Flash spécial du 11 janvier
- 4. SMIC, retraite, forfait patients urgences, congé du proche aidant : les changements au 1er janvier 2022
- 5. Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté
- 6. Dossier « Retraites » : Profiter le plus longtemps possible de la retraite, principale motivation de départ des Français
- 7. Optimum Gestion Financière : des marchés en dents de scie



Chers Partenaires,

Nous vous renouvelons tous nos vœux de santé, bonheur et prospérité pour vous vos proches et vos équipes.

Tous nos services et toute notre équipe commerciale restent attentifs et mobilisés pour répondre à vos demandes dans les meilleurs délais.

Nous vous espérons en bonne santé,

Très cordialement,

Dominique Rigaud Directeur Commercial

ORIAS 2022... pensez-y!

Comme chaque année à cette période nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre nouvelle attestation ORIAS pour l'exercice 2022. Attestation indispensable à la bonne tenue de votre dossier, à l'enregistrement de vos affaires nouvelles et au paiement de vos commissions.

Vous avez d'ailleurs certainement reçu un mail ces derniers jours vous demandant de nous adresser ce document.

Nous attendons vos attestations à l'adresse mail suivante : espacepartenaire@optimumfrance.com



Information sur les dates d'envois des documents pour vos clients en ce début 2022 :

Relevées de situations des contrats : envois réalisés à compter de mi-février

IFU (Imprimé Fiscal Unique): envois réalisés à compter du début avril



Rappel important sur notre Flash spécial du 11 janvier

Si vous ne l'avez pas vu ou lu, nous vous informions il y a 2 semaines :

- De l'arrivée de nouvelles unités de compte créées par Amundi Asset Management pour Optimum Vie en application de la loi PACTE;
- Du changement de nom et des conditions de frais de gestion de notre fonds Court Terme Palatine Moma.

De ce fait <u>une information additionnelle est à adresser</u> <u>et recueillir pour chaque souscription nouvelle dès</u> <u>ce début d'année.</u>

Les documents et le process sont inclus dans cette communication et vous incitons à en prendre connaissance.

Voir notre Flash spécial du 11 janvier 2022.

SMIC, retraite, forfait patients urgences, congé du proche aidant : les changements au 1^{er} janvier 2022

Revalorisation du SMIC, des pensions de retraite de base et de l'allocation journalière du proche aidant, gratuité de la contraception pour les femmes jusqu'à 25 ans, entrée en vigueur du forfait patient urgences et du titre mobilité, etc. Retour sur les nouveautés applicables depuis le 1er janvier 2022. (Source Prévissima)

Revalorisation du SMIC

Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a connu une revalorisation de 0,9 % au 1er janvier 2022.

Le nouveau montant du SMIC horaire brut s'élève désormais à **10,57 € bruts**, ce qui représente 1603,13 € bruts pour 35 heures de travail hebdomadaire, soit une hausse de 15 € bruts par mois.

Revalorisation des pensions de retraite de base

Au 1^{er} janvier 2022, les pensions de retraite de base ont été revalorisées de 1,1 %.

Cette hausse est applicable aux pensions des retraités du secteur privé, de la fonction publique, des régimes spéciaux et des indépendants, à l'exception de celles des avocats.

Gratuité de la contraception pour les femmes de moins de 26 ans

À compter du **1**^{er} **janvier 2022**, toutes les **femmes âgées de moins de 26 ans** pourront bénéficier d'une **gratuité de la contraception**. Dans le détail, sera pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais.

Entrée en vigueur du forfait patient urgences (FPU)

Depuis le **1**^{er} **janvier 2022**, tout passage dans un service d'urgences non suivi d'une hospitalisation donne lieu au règlement d'un **forfait patient urgences (FPU)**.

Ce dispositif a remplacé le forfait d'accueil et de traitement des urgences (ATU), et le ticket modérateur.

Le montant du forfait patient urgences est fixe, plafonné et s'élève à **19,61 €** pour l'année 2022.

Mais aussi...

 Complémentaire santé dans la fonction publique d'État



- Instauration du « titre-mobilité »
- Allongement de la prestation de compensation du handicap
- Le congé de proche aidant mieux indemnisé

Tous les détails sur ces mesures sur Prévissima.fr

https://www.previssima.fr/actualite/smic-retraite-forfait-patients-urgences-conge-du-proche-aidant-les-changements-au-1er-janvier-2022.html

Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté

Une étude publiée par l'INSEE https://www.insee.fr/fr/statistiques/6017572#titre-bloc-14 révèle qu'en 2019, sur les 3 millions de professionnels **indépendants**, un peu plus d'un sur dix gagnait moins de la moitié du **SMIC** annuel et vivait sous le **seuil de pauvreté**. Une situation heureusement atténuée par les **prestations sociales**.

De très faibles revenus d'activité pour de nombreux indépendants

Selon les données analysées par l'INSEE :

- 4 indépendants sur 10 ont des revenus d'activité inférieurs au SMIC annuel correspondant à la quotité de travail qu'ils déclarent exercer;
- 27 % déclarent des revenus d'activité annuels inférieurs à la moitié du SMIC rapporté à leur quotité de travail; ils sont qualifié, dans la publication de l'INSEE, de « gagnant très peu »;
- 18 % ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire, qui s'élevait à 1 102 € en 2019.

À noter que ces deux dernières populations ne « coïncident que partiellement » : comme l'explique l'INSEE, seuls 12 % des professionnels indépendants cumulent faibles revenus et pauvreté. L'explication vient du fait que le niveau de vie prend en compte l'ensemble des ressources du ménage et dépend de la composition de ce dernier. Un chiffre frappant pour illustrer ce fait : 8 % des indépendants gagnant très peu vivent dans un ménage appartenant aux 10 % des ménages les plus aisés. Malgré ces exceptions, les indépendants gagnant très peu ont, dans la grande majorité, un niveau de vie très modeste.

En outre, les indépendants aux faibles revenus d'activité peuvent percevoir des revenus de remplacement (chômage, retraite, etc.).

À NOTER

Tous les secteurs d'activité ne sont pas impactés de la même manière. Les plus impactés sont :

- Les professionnels de l'information des arts et des spectacles : 28 % d'entre eux vivent dans un ménage en dessous du seuil de pauvreté ;
- Les agriculteurs, dont 26 % vivent sous le seuil de pauvreté ;
- Les commerçants, dont 21 % vivent sous ce seuil.







L'importance des prestations sociales

- « Les dispositifs de redistribution sociale jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté monétaire », explique l'étude. En effet, plus de la moitié des indépendants (au même titre que les salariés) bénéficient d'au moins une des cinq principales prestations sociales :
- Le revenu de solidarité active (RSA), qui bénéficie à 5 % des indépendants;
- La prime d'activité, allouée à 14 % des indépendants ;
- L'allocation adulte handicapé (AAH), ouverte à 1,7 % des indépendants ;
- Les allocations logement, pour 14 % des indépendants (en moyenne elles représentent 10 % du revenu disponible moyen des ceux qui en perçoivent);
- Les prestations familiales, destinées aux ménages ayant des enfants, et dont 37 % des indépendants bénéficient.

Profiter le plus longtemps possible de la retraite, principale motivation de départ des Français

Dans une étude publiée le 16 décembre 2021, la DREES a interrogé des personnes parties à la retraite entre mi-2019 et mi-2020 à propos de leurs motivations de départ. La plupart ont souhaité profiter le plus longtemps possible de leur retraite.

61 ans, l'âge idéal de départ à la retraite

Les personnes sondées ont estimé en moyenne que 61 ans est l'âge idéal auquel elles auraient souhaité partir à la retraite. Dans les enquêtes plus anciennes, en 2014 et 2017, l'âge de départ idéal était établi à 60 ans et 7 mois en moyenne. Jusqu'en 2017, la moitié des personnes interrogées estimaient que l'âge idéal était 60 ans. Elles ne sont plus que 40 % à penser ainsi en 2021.

Un départ généralement « dès que possible »

Dans cette enquête de 2021, concernant le moment de départ :

- 65 % des nouveaux retraités estiment être partis à l'âge souhaité;
- 17 % estiment être partis plus tôt qu'ils ne l'auraient voulu ;
- 18 % déclarent être partis plus tard que ce qu'ils auraient souhaité

Dans l'ensemble, 73 % des personnes interrogées déclarent avoir pris leur retraite « dès que cela a été possible ». Mais cette qualification ayant été laissée à l'appréciation des retraités sondés, certains ont pu considérer que leur départ n'était possible qu'une fois le taux plein atteint.

<u>Profiter de la retraite le plus longtemps possible, motivation principale</u>

Dans les retraités sondés, en termes de motivations de départ, plusieurs motifs sont avancés :

- 81 % considèrent que profiter le plus longtemps possible de la retraite est un motif qui a joué dans leur décision de partir, dont 60 % qui estiment que c'est un motif qui a beaucoup joué;
- 78 % estiment être aussi partis en raison de l'atteinte de l'âge légal minimal de départ;
- 68 % ont été influencés par l'atteinte de l'âge leur permettant d'avoir le taux plein;
- 61 % pensent que le fait d'avoir atteint un niveau de pension suffisant les a également influencés ;
- 51 % sont partis car ils ne souhaitaient plus travailler;
- 35 % ont répondu que leurs problèmes de santé, rendant le travail difficile, les a influencés ;
- 33 % sont partis en raison de mauvaises conditions de travail.

Un départ souvent retardé pour des motifs financiers

Parmi les répondants ayant fait le choix de prolonger leur activité et de ne pas partir dès que possible, ce sont principalement des raisons financières qui sont avancées, ainsi que l'intérêt porté au travail qu'ils exercent. La plupart d'entre eux ont souhaité :

- Augmenter leur retraite future en augmentant leurs droits (69 %):
- Conserver encore quelques années leur salaire ou leur rémunération (67 %);
- Continuer à travailler du fait de l'intérêt de leur emploi (67 %);
- Ne pas subir de minoration de leur pension via une décote (56 %);
- Finir un projet ou une mission en cours, ou bien attendre la fin de l'année scolaire (29 %);
- Attendre une promotion ou un changement d'échelon de salaire ou de rémunération (23 %).



Parmi les principales raisons de poursuivre son activité, des écarts s'observent entre les différents régimes. L'intérêt pour l'emploi exercé est un motif qui prime devant les raisons financières pour les retraités du régime général, tandis que les personnes issues de régimes de la fonction publique et du régime spécial de retraite de la SNCF sont plus nombreuses à être restées actives dans le but d'augmenter leur retraite future.

Cela s'explique en partie par les différences entre les règles de calcul du montant de la pension de retraite : dans les régimes de la fonction publique, la pension dépend directement du salaire des six derniers mois ; au régime général, il s'agit du salaire moyen des 25 meilleures années.

https://www.previssima.fr/actualite/profiter-le-plus-longtemps-possible-de-la-retraite-principale-motivation-de-depart-des-francais.html

Optimum Gestion Financière : des marchés en dents de scie

La montée des inquiétudes sanitaires consécutive à la 5^{ème} vague en Europe et à l'apparition du variant *Omicron* a occasionné le retour de la volatilité sur les marchés financiers en fin d'année dernière. Plusieurs pays européens ont instauré de nouvelles restrictions, allant jusqu'au confinement national pour l'Autriche et la Slovaquie, afin de freiner la propagation du variant Delta. Dans le même temps, de nombreux pays ont mis en place des restrictions de voyage à la suite de l'émergence d'un nouveau variant baptisé *Omicron*, par peur du manque d'efficacité des vaccins contre cette souche.

Du côté des publications économiques, les chiffres d'inflation ont encore surpris à la hausse. En zone euro, la hausse des prix semble s'être stabilisée à des niveaux élevés à 5,0 % sur un an en décembre, plus haut niveau observé depuis la création de la zone. Hors énergie, la hausse des prix s'élève à 2,6 %, au-dessus de la cible de la Banque Centrale Européenne. Les perspectives d'une normalisation des politiques monétaires ont permis au taux à 10 ans des obligations souveraines allemandes de repasser brièvement en territoire positif lors de la séance du 19 janvier 2022, chose qui n'était pas arrivée depuis 2019. Aux États-Unis, l'inflation bat aussi des records, atteignant un plus haut de 40 ans à 7 % en décembre 2021. L'inflation hors énergie atteint pour sa part 5,5 % sur un an, très au-dessus de la cible de la Réserve fédérale américaine.

Sur les marchés actions, les investisseurs ont depuis le début de l'année préféré les valeurs cycliques (style « Value ») aux valeurs défensives (style « Croissance/ Qualité »). En effet, l'optimisme quant à la virulence du variant *Omicron* et les bonnes publications économiques incitent les investisseurs à se tourner vers les parties les plus risquées de la classe d'actifs, délaissant au passage les entreprises de qualité, moins risquées. Néanmoins, les perspectives d'un resserrement monétaire rapide

aux États-Unis et les incertitudes géopolitiques à la frontière ukrainienne, ont depuis 2 semaines inversé la tendance. Aussi, un resserrement des politiques monétaires devrait tempérer la reprise économique et donc favoriser les valeurs défensives. Par conséquent, après la baisse de valorisation de ces valeurs, que nous privilégions dans nos allocations, nous en profitons pour investir les liquidités dans nos stratégies actions défensives.

Sur de longues périodes, les résultats des entreprises sont le premier déterminant de la performance des actions, investir sur des entreprises ayant démontré leur capacité à fournir des résultats stables et en croissance demeure pertinent. Le style « Qualité » a prouvé sa résilience à tous les environnements de marché et nous pensons que les investisseurs devraient, tout comme nous, profiter des faiblesses conjoncturelles des valeurs de qualité pour renforcer leurs positions.

Les marchés financiers devraient connaître une année 2022 plus chahutée que la précédente compte-tenu du revirement des banques centrales, du ralentissement de la croissance mondiale et de la poursuite de la propagation de l'épidémie de *COVID-19*. Ainsi, il est toujours nécessaire de privilégier, dans ce contexte, des stratégies permettant d'amortir la volatilité des marchés. Les fonds gérés par *Optimum Gestion Financière* ont prouvé leur capacité à amortir les baisses de marché tout en permettant une appréciation du capital sur le long terme.

	Au 21 janvier 2022			Année 2021	
Performances (nettes de frais de gestion)	Fonds	Indice	V.A.	Fonds	V.A.
Optimum Actions	-10,3	-2,7	-7,6	25,9	1,0
Optimum Actions Internationales	-9,4	-4,2	-5,2	25,7	1,9
Optimum Patrimoine	-6,2	-2,7	-3,5	15,2	-0,3
Optimum Obligations	-0,4	-0,3	-0,1	-1,6	-0,6
Fonds Optimum Actions Canada (R)	-2,9	-1,7	-1,2	24,7	-10,0

OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles75008 Paris, France

+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.fr



